

## séance ordinaire du Conseil Communal du 24 septembre 2018

*Présidente : Catherine Roulet*

### **Procès-verbal**

*Secrétaire : Nathalie Penso*

#### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018
3. Préavis 09/2018 – Arrêté d'imposition 2019 - Municipal responsable : M. Jean-Pierre Sueur
4. Préavis 10/2018 – STEP de Vidy – Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et du traitement des boues de l'agglomération lausannois - Municipal responsable : M. Michel Odier
5. Réponse de la Municipalité au postulat "Subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents" - Municipal responsable : M. Philippe Somsy
6. Postulat de M. Jean-Charles Fresquet "Réanimation après un arrêt cardiaque, mise en place d'une formation du personnel communal »
7. Remplacement de M. Jean-Pierre Muller à la Commission de gestion - CoGest
8. Remplacement de Mme Isabelle Taher-Selles à la Commission Consultative d'Urbanisme - CCU
9. Présentation du rapport annuel de la Commission Consultative d'Urbanisme – CCU
10. Communications de la Municipalité
11. Communications de la Présidente et du bureau
12. Propositions individuelles et divers

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale ainsi que le public et la presse.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

**Sont excusés :** *Mesdames Ofelia De Gregorio, Isabel Taher Sellés et Messieurs Jean-Claude Amiguet, Marc Barraud, Alfred Belet, Michel Ravessoud, Sébastien Gallus (7)*

**Sont présents :** 58 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce une demande de modification de l'ordre du jour :

- Modifier le point 6 « postulat J.-C Fresquet », transformé en interpellation
- Ajout d'un point 10 « postulat Annen Devaud »
- Ajout d'un point 10.a « Interpellation Robert Irrausch »
- Décaler le numérotage des points suivants

L'ordre du jour est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A l'unanimité l'ordre du jour modifié est accepté.**

### 2. Approbation du PV du Conseil communal du 25 juin 2018

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Olivier Descloux demande de modifier son intervention à la page 9 par : *« a de la peine à pouvoir évaluer la charge de travail de manière quantitative »*

La discussion n'est plus demandée.

- **A l'unanimité le PV du 25 juin 2018 est accepté tel que modifié**

### 3. Préavis 09/2018 – Arrêté d'imposition 2019

La Présidente invite le président et rapporteur de la commission des finances, à donner lecture du rapport de la CoFin.

**Lecture du rapport de la commission des finances in extenso par Monsieur Arnaud Brulé**

La discussion générale est ouverte.

**Intervention** : Madame Marie-Dominique Grobéty relève à l'avant dernière page une coquille concernant le libellé du budget, il s'agit de 2019 au lieu de 2018.

La parole n'est plus demandée.

**Le Préavis 09/2018 est mis au vote:**

Accepté : 58

Refusé : 0

Absentions : 0

➤ **A l'unanimité le préavis 09/2018 est accepté**

**4. Préavis 10/2018 – STEP de Vidy Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et du traitement des boues de l'agglomération lausannois**

La Présidente invite le président et rapporteur de la commission ad'hoc, à donner lecture du rapport de la Commission.

**Lecture du rapport de la commission ad'hoc In extenso par Monsieur Michel Chardonens**

Rappel de la Présidente : ce projet ne peut pas être amendé, il ne peut être qu'accepté ou refusé. La discussion est néanmoins ouverte pour des questions ou précisions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

**Le Préavis 10/2018 est mis au vote:**

Accepté : 58

Refusé : 0

Absentions : 0

➤ **A l'unanimité le préavis 10/2018 est accepté**

**5. Réponse de la Municipalité au postulat "Subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents"**

La Présidente invite le président et rapporteur de la commission ad'hoc, à donner lecture du rapport de la Commission.

**Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Jean-Marie Urfer.**

La discussion générale est ouverte.

**Remarque** : Monsieur Remo Studer, apprécie la rapidité de traitement de ce postulat de la part de la Municipalité, espère que cela deviendra la norme et que tous seront traités de cette façon.

**Question** : Madame Müller Ahtari souligne le fait qu'il n'y a pas de cadre financier évoqué à ce sujet et demande si celui-ci sera déterminé d'année en année dans le cadre du budget ?

**Réponse :** Monsieur Philippe Somsy, Municipal : oui la procédure à suivre est effectivement la mise au budget d'une année à l'autre. Il souligne qu'il n'y a pas d'augmentation à prévoir suite à la mise en place de ce dispositif. Il n'y a pas de nécessité de faire un préavis. Ce modèle de subventionnement est plus équitable. Actuellement il y a deux systèmes en parallèle, le premier est forfaitaire, le second en fonction du revenu. Le nouveau modèle a de nombreux avantages, notamment une égalité de traitement entre les familles montaines et d'éviter une concurrence artificielle entre les structures en subventionnant certaines. Par ailleurs cette méthode permettra d'être plus en phase avec les modèles actuels de subventionnement.

Pour l'aspect financier, les projections sont basées sur les données de revenu de l'ensemble des familles montaines dont les enfants (environ 250) sont dans les structures du réseau scolaire et para-scolaire (réseau EFAJE). Celles-ci démontrent que le passage à la nouvelle méthode n'occasionnera pas d'augmentation de charges pour la commune, voire même une diminution sur une base d'heures identiques.

**Intervention :** Monsieur Olivier Maggioni : Les données statistiques étant relativement stables, il est rassurant de constater que le nouveau modèle n'occasionnera pas d'augmentation.

La parole n'est plus demandée.

**L'acceptation du rapport de la Municipalité et classement du postulat est mis au vote :**

Accepté : 56

Refusé : 1

Absentions : 1

- **A une large majorité le postulat est classé.**

#### **6. Interpellation de M. Jean-Charles Fresquet "Réanimation après un arrêt cardiaque, mise en place d'une formation du personnel communal »**

La Présidente invite Monsieur Jean-Charles Fresquet, à donner lecture de l'interpellation.

**Lecture de l'interpellation par Monsieur Jean-Charles Fresquet.**

**Réponse :** Monsieur Jacques Marchand, Municipal : L'interpellation arrive à propos, la municipalité ayant reçu en août une circulaire de la Santé Publique du Canton qui incitait les communes à aller dans ce sens. La commune n'a qu'un seul appareil qui se trouve à la piscine. Une réflexion a débuté sur ce dossier, prévoyant que les lieux publics (salles de gym, salles de réunion, etc.) soient équipés de défibrillateurs. Il est évident que la formation à leur utilisation doit être prévue. Une mise en réseau est envisagée avec la structure « first responders » mise en place par le canton de Vaud. Ceci sera présenté lors du prochain budget. Les personnes de la commune faisant déjà partie du dispositif seront recensées et le reste du personnel communal sera formé.

**Intervention :** Madame Eliane Parolini-Suter signale que chacun peut faire partie du dispositif s'il a été formé en réanimation et s'est inscrit sur la plateforme nommée « first responders »; il s'agit d'une application pour smartphone qui permet d'être appelé à tout moment.

- **Monsieur Jean-Charles Fresquet se déclare satisfait de la réponse** et des intentions annoncées. Il vérifiera si cela sera traduit dans les faits.

#### **7. Remplacement de M. Jean-Pierre Muller à la Commission de gestion - CoGest**

Election d'un nouveau membre de l'Entente Montaine pour la **Commission de gestion** (CoGest), en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Muller qui a siégé 7 ans et doit se retirer selon l'art. 48 al.2 du règlement. De plus, selon le PV du 18 avril 2016 sur la répartition des commissaires en fonction des

groupes politiques) et l'article 37, alinéa 4, s'il y a le même nombre de candidats que de postes à pourvoir, l'élection est tacite.

La Présidente profite de l'occasion pour remercier Monsieur Jean-Pierre Muller, au nom du Conseil, pour son engagement tout au long de ces années dans cette importante commission de surveillance.

Proposition de l'Entente Montaine par Monsieur Stephan Leoni : **Madame Marie-Dominique Grobéty**

- **Madame Marie-Dominique Grobéty est élue et accepte ce mandat**

La Présidente félicite la nouvelle élue.

#### **8. Remplacement de Mme Isabel Taher-Sellés à la Commission Consultative d'Urbanisme - CCU**

Election d'un nouveau membre de l'Entente Montaine pour la **Commission Consultative d'Urbanisme** (CCU), en remplacement de Madame Isabel Taher-Sellés qui a annoncé son souhait de se retirer de cette commission. Selon le PV du 18 avril 2016 sur la répartition des commissaires en fonction des groupes politiques) et l'article 37, alinéa 4, s'il y a le même nombre de candidats que de postes à pourvoir, l'élection est tacite.

La Présidente regrette de ne pouvoir remercier directement Madame Taher Sellés, au nom du Conseil, pour son engagement.

Proposition de l'Entente Montaine par Monsieur Stephan Leoni : **Madame Marie-Dominique Grobéty**

- **Madame Marie-Dominique Grobéty est élue et accepte ce mandat**

La Présidente félicite la nouvelle élue.

#### **9. Présentation du rapport annuel de la Commission Consultative d'Urbanisme – CCU**

La Présidente invite Monsieur Karim Mazouni membre de la CCU, à donner lecture du rapport annuel.

**Monsieur Mazouni donne lecture du rapport de la Commission Consultative d'Urbanisme** avec un préambule précisant que le rapport aurait dû être présenté à la séance du mois de Juin. Pour une question d'ordre du jour de séance de juin, cette présentation a été reportée en septembre.

La discussion est ouverte.

**Intervention** : Madame Laurence Müller Ahtari, attend beaucoup de cette commission dont elle a été l'instigatrice et souligne que cette année il y a eu beaucoup de problèmes de fonctionnement, notamment avec la Municipalité. Elle précise également que la commission est un instrument à l'intention du Conseil qui peut et devrait la solliciter plus régulièrement en lien avec les projets d'urbanisme en cours.

La discussion est close

#### **10. Postulat de Madame Ariane Annen Devaud : « Refuge en bois pour une commune forestière »**

La Présidente invite Madame Ariane Annen Devaud, à donner lecture du de ce postulat.

**Madame Ariane Annen Devaud donne lecture du postulat.**

La discussion est ouverte.

**Réponse** : Monsieur Christian Menétrey municipal : La Municipalité prend acte de ce postulat. Il souligne que cela ne sera pas simple, la zone forêt étant gérée par le Canton. Tout sera néanmoins entrepris pour trouver une solution.

**Intervention** : Monsieur Robert Irrausch : trouve bien le principe de refuge et la collaboration envisagée avec les apprentis, mais s'interroge sur l'opportunité de construire une structure en forêt étant donné les projets de protection des forêts. Par ailleurs, d'autres projets, tels que le châtaignier devraient avoir la priorité dans la mise en œuvre pour éviter de se disperser.

**Intervention** : Monsieur Stephan Leoni : partage cet avis, le Châtaigner et le Mont Centre sont des endroits où la démarche est déjà lancée, peut-être devrait-on se concentrer sur ces lieux.

**Intervention** : Monsieur David Richard : trouve l'idée bonne, quitte à ce qu'elle soit développée plus tard.

**Intervention** : Monsieur Arnaud Brulé : soulève la problématique de l'accès et de la mobilité pour y aller ainsi que le risque de voir un parking sauvage dans la forêt.

**Intervention** : Monsieur Antoine Chamot : est favorable à se poser cette question – aimerait une précision sur la mention « pour les jeunes qui vont bien ». Qu'en sera-t-il des jeunes qui ne vont pas bien ?

**Réponse** : Madame Ariane Annen Devaud : précise qu'il existe beaucoup de structures pour les jeunes en difficulté et souhaite personnellement que l'on s'occupe aussi de ceux qui vont bien.

La discussion est close

**Le postulat est mis au vote en vue de sa prise en considération et renvoi à la Municipalité :**

Accepté : 33

Refusé : 7

Absentions : 17

- **A la majorité, le postulat est accepté et renvoyé à la Municipalité**

**10a - Interpellation Monsieur Robert Irrausch : « Quel avenir pour l'auberge communale ? »**

La Présidente invite Monsieur Robert Irrausch, à donner lecture de l'interpellation.

**Lecture de l'interpellation par Monsieur Robert Irrausch.**

La discussion est ouverte

**Réponse** : Monsieur André Guex, Municipal : effectivement le tenancier de l'auberge a communiqué sa décision en début d'année. Actuellement la Municipalité est à la recherche d'un restaurateur. Des candidats se sont annoncés pour la reprise de l'Auberge, mais la question s'est posée sur l'affectation du bâtiment, suite à des propositions reçues. La Municipalité tiendra le Conseil au courant de l'évolution de ce dossier.

**Intervention** : Monsieur Robert Irrausch souhaite que nous conservions une auberge

**Réponse** : Monsieur André Guex, Municipal : la volonté n'est pas de transformer le bâtiment en appartements.

**Intervention** : Monsieur Christophe-Vincent Corbaz : quelles sont les transformations envisagées si cela ne reste pas une auberge communale ?

**Réponse** : Monsieur André Guex, Municipal : à ce stade, ne peut pas donner de détails et de chiffres sur les autres possibilités ; plusieurs médecins ont manifesté leur intérêt. En tout état de cause, la reprise de l'auberge par un tenancier sera moins coûteuse qu'une réaffectation des lieux.

La discussion n'est plus demandée

## 11. Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole au Syndic et à la Municipalité.

**Intervention:** Monsieur André Guex : concernant la rentrée scolaire au collège du Rionzi : quelques problèmes ont dû être réglés avec les fournisseurs des portes. Chaque élève a néanmoins trouvé sa place. La salle de Gym a également été indisponible suite aux intempéries de juin et devrait être à nouveau utilisable à la rentrée après les vacances d'automne. Autre retard avec le centre sportif voisin, qui ne sera pas opérationnel avant fin novembre. Contacts ont été pris avec les parties prenantes afin de les informer et de chiffrer les coûts du retard et les reporter sur les responsables.

**Question :** Madame Eliane Parolini-Suter : à quand la rentrée dans ces locaux est-elle estimée ?

**Réponse :** Monsieur André Guex, Municipal : a été annoncée aux écoles pour après Noël.

### **Présentation du plan de mobilité de la zone industrielle de Budron par Monsieur Christian Menétray**

Ci-après commentaires – en annexe au présent PV, la présentation PP.

#### **« Bref historique:**

- *Début 2016 premier contact entre la société Industrielle et Commerciale du Nord Lausannois (SICNL) pour évaluer les problèmes récurrents de mobilité que rencontre le site.*
- *Janvier 2017 effectué un sondage pour connaître l'intérêt des acteurs concernés avant d'engager les frais d'étude (sur 150 entreprises)*
- *Mars 2017 retour du sondage avec 50 réponses.*
- *Avril – mai 2017 analyse et décision de poursuivre l'étude en relation avec un postulat : Pour une mobilité innovante dans la zone d'activité d'En Budron.*
- *Le projet bénéficie du soutien financier de SuisseEnergie via son programme « Gestion de la mobilité dans les entreprises ».*
- *Juin 2017 présentation de la démarche aux entreprises (suite au retour du questionnaire) Séance avec une cinquantaine de participants.*

#### **Problèmes répertoriés :**

- *manque de places de stationnement pour les collaborateurs et les visiteurs;*
- *faible attractivité du bus / amplitude horaire incompatible avec le travail de nuit;*
- *distance à pied entre l'arrêt de bus et le cœur du site / manque de trottoirs;*
- *déneigement et autres mesures hivernales;*
- *signalétique et éclairage insuffisants;*
- *capacité du réseau (carrefours);*
- *absence de fibre optique sur le site.*

#### **Mesures proposées (réalisées ou souhaitées)**

- *location d'un parking en dehors du site / sous-location entre entreprises;*
- *prêt d'une voiture / mise à disposition d'une voiture de fonction;*
- *mise à disposition d'une navette d'entreprise /ou interentreprises;*
- *participation / soutien pour l'utilisation des transports publics (abonnement demi-tarif, prise en charge d'une partie de l'abonnement de parcours);*
- *covoiturage / covoiturage depuis P+R;*
- *télétravail (en lien avec la mise à disposition de la fibre optique);*
- *mise en place d'horaires flexibles ou décalés pour permettre l'utilisation des transports publics;*
- *mise à disposition de vélos;*
- *information à la clientèle (guidage des visiteurs).*

**Novembre 2017 – janvier 2018 distribution de questionnaires aux entreprises et employés.**

Localisé entre les communes du Mont-sur-Lausanne et de Cugy, la zone industrielle de "En Budron" se caractérise **par l'hétérogénéité et le grand nombre d'entreprises et d'employés** présents sur le site : les 260 établissements de secteurs d'activités variées (bâtiment, commerce, santé, tertiaire...) occupent environ 2'800 personnes.

Quoiqu'il ne fasse pas rigoureusement partie de la ZI En Budron, l'EMS "la Paix du Soir" situé plus au sud le long du chemin de Longeraie a été ajouté au secteur d'études en raison de la taille de son effectif de près de 170 personnes et de son implication dans le projet.

L'accessibilité au site est fortement orientée vers la voiture, largement utilisée pour le déplacement domicile-travail et que l'accès final sur le site est parfois ressenti comme difficile à cause la circulation importante sur la route de Cugy aux heures de pointe. 13500-19500 véhicules jour.

La zone industrielle de Budron bénéficie d'une très bonne accessibilité routière. L'accès depuis Lausanne n'est possible que depuis les routes de Budron B et Budron F et depuis Cugy toutes les entrées de la zone en Budron A/H. D'autres accès sont possibles, notamment via la route de la salle des Fayards (liaison Romanel-Cheseaux ou le chemin de la Longeraie. Sur le site, la vitesse de circulation est limitée à 50KM/H et toutes les routes sont à double sens, sauf dans le secteur le plus à l'Ouest du site (box des secteurs H et Longeraie) ou la circulation est à 30km/h et à sens unique.

- **La ligne de bus 60** du réseau TL dessert la zone En Budron à une cadence de 15' en heures de pointe et relie Lausanne (Flon) à Froideville.
- **La ligne de bus 8** du réseau TL, circule à une cadence de 10' toute la journée et dessert le P+R Grand-Mont situé à environ 1km au sud du site.
- **Une liaison TC existe entre le LEB (Cheseaux) et Cugy**, mais elle ne dessert pas le site En Budron.
- **Un système de navettes** réservé à ses salariés a été mis en place par l'entreprise Assura depuis l'arrêt Grand-Mont.
- **Fin 2018 – Prolongement de la ligne de bus 54 actuelle** (Renens-Cheseaux) jusqu'au parking-relais Grand-Mont: Amélioration de la liaison avec l'est de l'agglomération lausannoise, Liaison directe avec le LEB (arrêt Cheseaux)
- **Bonne couverture du site par les arrêts « Budron » et « Fougères »** (2'150 employés desservis), sauf à l'ouest du chemin de Budron B et C et du chemin de Longeraie, situés à une distance supérieure à 300m.
- **Le cheminement des usagers des TP est continu et sécurisé** (trottoirs, passages piétons) depuis l'arrêt de bus jusqu'aux entreprises. Cependant, le chemin de la Longeraie n'est pas équipé de trottoirs ou passages-piétons, rendant difficile l'accès aux box du chemin du Budron H et du chemin de la Longeraie avec ce mode.
- **L'équipement de la RC501 en aménagements cyclables est restreint à une échelle locale**: vers le nord, des bandes continues existent jusqu'à l'entrée dans Cugy; vers le sud, les bandes cyclables s'interrompent avant l'arrivée au Mont-sur-Lausanne.

#### **Des dysfonctionnements à corriger**

- **Stationnement de poids lourds sur la chaussée**, gênant le trafic : En Budron B, F et H.
- **Aménagements piétons déficitaires**, pénalisant l'accès au site en transports publics.
- **Absence d'éclairage public.**
- **Carrefour dangereux** entre le chemin de la Longeraie et la route de la Salle des Fayards / avenue de Vernand-Dessus.
- **Stationnement de véhicules sur les trottoirs** bordant les différents chemins de En Budron, entravant le cheminement des piétons.

**Fig.11-12 Le contexte semble favorable à une augmentation de l'utilisation des transports publics pour des déplacements domicile-travail.** Environ un quart des collaborateurs réside en effet dans les communes voisines de la zone industrielle (le Mont-sur-Lausanne, Cugy, Echallens et Lausanne) et les heures d'accès aux entreprises sont très majoritairement concentrées sur les quelques heures de pointe du matin et du soir.

*Enfin, plus d'un tiers des employés se déclare prêt à renoncer à la voiture pour leur déplacement quotidien domicile-travail.*

**28 mars 2018 présentation des résultats et atelier participatif aux entreprises (env. 30)**

*La démarche générale visait à faire du Groupe de travail "mobilité", l'acteur principal de l'élaboration du plan de mobilité. Un défi qu'il a su relever lors du premier atelier de concertation et qui a permis d'aboutir à ce premier jeu de « mesures phares ».*

*A l'issue de ce travail d'élaboration du plan de mobilité, une phase de mise en œuvre et de stratégie de gestion de la mobilité sera nécessaire pour aboutir à un état amélioré de l'accessibilité au site. Ce travail a vocation à être affiné et complété, de manière à répondre au plus juste aux besoins de mobilité des usagers, en constante évolution.*

*Dans tous les cas, un plan de mobilité ne saurait avoir de succès sans un soutien clair et une volonté affirmée des organes décisionnels des entreprises et de la commune concernée, afin de disposer de l'appui et des ressources nécessaires, humaines et financières, pour une mise en œuvre efficace.*

*« Vu que les entreprises ont fait la remarque qu'elles payent assez d'impôt »*

*Les TL dès le début ont validé la possibilité de développer une solution avec un moyen soit bus ou navette. La Navette est aujourd'hui mise en attente. Il y a des problèmes sur Cossonay (autonome avec toujours une personne responsable à l'intérieur) nous sommes 4-5 ans trop tôt, mais nous ne fermons pas la porte dans les prochaines années. Nous allons travailler sur les lignes de bus telles que le 60 ou surtout le 54 à voir par où il passera sur le site de Budron.*

*Pour le deuxième postulat sur une mobilité acceptable depuis les zones périphériques de notre Commune vers les lignes des transports publics 8,60,22 et 23 nous avons mis en route une étude territoriale qui définira les zones le moins desservies. Nous venons de terminer une étude sur la politique générale de stationnement. »*

**Intervention :** Monsieur Jean-Michel Hauswirth Jean-Michel : souhaite savoir si Cugy est intéressé à électrifier la ligne jusqu'à Cugy ?

**Réponse :** Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : c'est prévu dans la planification de 2025-2028. Le nombre de bus va augmenter dès décembre. La ligne 60 ne s'arrêtera plus du Grand-Mont à Lausanne. Plus d'une dizaine d'arrêts seront supprimés.

## **12. Communications de la Présidente et du Bureau du Conseil**

La présidente prend la parole et donne les informations suivantes :

Elle transmet ses félicitations à Madame Claudine Testaz Rouiller nommée par la Municipalité à la Commission des affaires régionales

## **13. Propositions individuelles et divers**

La discussion générale est ouverte.

**Question :** Madame Yolanda Müller Chabloz : aimerait savoir, concernant le Syndicat d'améliorations foncières, si la Municipalité souhaite clarifier ou corriger par rapport à ce qui a pu être lu. Elle également des interrogations concernant la procédure de dissolution du syndicat, plus précisément dans quel délai sera effectué le calcul et la redistribution des plus-values au sein du SAF. Trouve désagréable que les questions d'aménagement du territoire soient prise en otage depuis plus de 35 ans. Depuis 1982, création du SAF, le contexte a évolué, ainsi que la législation.

Relève également que les taxes prévues tant sur les équipements communautaires, votée en 2014 que celle concernant la plus-value entrée en vigueur cette année ne sont et ne seront pas appliquées et que

malgré l'évolution de la population de 5000 à 10000 habitants, le contribuable continue de financer les équipements communautaires.

En conclusion, elle se demande s'il ne serait pas temps que la Municipalité reprenne la main sur les questions d'aménagement du territoire et que soit lancé le processus de révision du plan général d'affectation et du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire pour entrer dans un aménagement du territoire digne du 21<sup>e</sup> siècle.

**Réponse :** Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic :

*« Bien que non adressé à la Municipalité, le document anonyme de 5 pages envoyé à tous les partis politiques représentés au sein du Conseil communal, au bureau du Conseil ainsi qu'au journal 24 Heures oblige à une analyse et une réponse de la part de la Municipalité aux membres du Conseil communal ainsi qu'aux citoyennes et citoyens.*

*En effet, quatre membres de l'Exécutif montain sont mis en cause par le fait de leurs relations avec le syndicat : André Guex est membre d'une hoirie propriétaire au sein du syndicat et membre de la Municipalité, Michel Amaudruz est propriétaire, président du Comité directeur et municipal, Christian Menétréy est membre d'une hoirie propriétaire, municipal et pour le 4<sup>ème</sup>, Michel Odier représente la Municipalité au Comité directeur et n'est pas propriétaire dans le syndicat. Voilà par le menu les intérêts des municipaux et leurs relations avec le syndicat.*

*Pour rappel, le syndicat a été lancé par un Arrêté du CE du 19 mars 1982 qui précisait qu'il a pour but « Art.2/ le remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir ; la construction de chemins et la pose de canalisations d'assainissement. Art. 5/ Les frais d'étude et les opérations géométriques du remaniement parcellaire seront à la charge de la commune du Mont dans le périmètre provisoire du remaniement parcellaire déduction faite des subventions -améliorations foncières-cantoniales et fédérales.*

*Les dépenses supplémentaires décidées par le syndicat seront à la charge des propriétaires et pourront en bénéficier également si elles présentent un caractère agricole ». Ces deux articles tirés de l'Arrêté du CE démontrent que la problématique des financements du syndicat est précisée de manière très claire concernant la répartition des coûts.*

*De 1982 à janvier 2018 les travaux effectués par la Commission de classification et le Comité directeur ont été régis par les diverses lois sur les AF et l'AT. Dès lors, la liberté d'action des personnes mentionnées ci-dessus en est réduite à une gestion simple, soit financières interne, organisationnelle et de compte-rendu envers les propriétaires du syndicat lors des AG.*

*Dès lors, le pouvoir ou la pression dont aurait pu faire preuve ces personnes à l'égard des autres membres de la Municipalité est quasi nulle. Cela relativise la notion de conflits d'intérêts ou personnels mais ne l'enlève pas totalement vis-à-vis du citoyen ne connaissant pas la problématique complexe du syndicat. Il faut relever avec fermeté que les membres de la Municipalité ont toujours travaillé dans l'intérêt de la communauté montaine.*

*Au Mont-sur-Lausanne, les élections se sont toujours déroulées de manière totalement démocratiques. En effet, les présentations des candidats se sont effectuées de manière ouverte sachant aussi que la problématique du SAF date de 1982 et qu'au cours de toutes ces années des informations ponctuelles ont été fournies lors des divers CC, par le rapport de gestion annuel et par le journal communal. A mes souvenirs, ces informations présentaient l'avance des travaux du SAF mais ne traitent pas les conséquences futures du SAF encore relativement inconnues, à part le besoin d'un bâtiment scolaire supplémentaire. De 1982 à 2018 n'ont été réalisés que des travaux en relation avec les articles de l'Arrêté du CE eux-mêmes subordonnés aux diverses lois en la matière.*

*En relisant le rapport de majorité, je constate que la rédaction dudit rapport ne traite que du montant (encore inconnu en 2014) que pourrait rapporter la TEC, mais ne répond pas à la question de fond qui était*

*simplement de savoir si le CC acceptait la mise en œuvre du règlement et de ses annexes. Il est dommage que la conclusion fut la non entrée en matière contrairement au rapport de minorité.*

*La lecture des signataires du rapport de majorité est la suivante : Christian Menétrey, Philippe Vaucher, Stéphane Devaud, Rolf Schneider et Guy Corbaz. Le rapport de minorité est signé par Rolf Schneider uniquement. Avec étonnement je constate que cette personne a signé les deux rapports. Je remarque aussi qu'il n'est pas fait mention de mon intervention qui mettait le CC en face de ses responsabilités.*

*En finalité, il faut constater que le préavis a été accepté. Le débat et le travail démocratique se sont, dès lors, réalisés à la satisfaction du délibérant.*

*Je retiens quelques analyses sur les éléments du long développement de conclusion.*

*Dans le fond, ce dernier présage de la seconde partie de la vie du syndicat, soit la partie réalisation et de ses conséquences financières pour le contribuable montain.*

*Pour le citoyen lambda ou le Conseiller qui ne connaît pas la problématique du SAF, va se poser de nombreuses questions à l'arrivée de coûteux préavis au CC concernant les équipements communautaires. Vous me direz que pour tous les autres PQ qui ont été mis en œuvre sur le territoire communal, ces dernières années, personne ne s'y est opposé et personne n'a contesté le coût des équipements communautaires provoqués par l'augmentation démographique. La différence fondamentale est que les propriétaires de ces biens-fonds n'étaient pas membres des Autorités communales. Ce qui n'est pas le cas pour le syndicat, d'où les nombreux questionnements.*

*Le texte reçu mentionne souvent la notion de flou (fumeux, nébuleux = obscur) et je pense que le problème actuel résulte simplement de cette notion. Le syndicat est chose complexe, même parmi ses adhérents tous n'ont pas compris son fonctionnement, et les membres successifs des Comités n'ont pas réalisé que la société évoluait dans le sens de la transparence alors qu'ils restaient sur des visions des années 80. J'ai souvent dit que les représentants du syndicat vivaient dans une certaine peur et qui est dans la peur se cache.*

*La réponse donnée par Michel Mouquin (président de la CCL) au journal 24 Heures est intéressante, il commente : « cela ne m'étonne pas que ce type de remarque puisse naître, les doubles casquettes m'ont toujours gêné » dit-il en songeant aux municipaux siégeant au Comité de direction. En revanche, précise-t-il : « il est impossible, selon moi, qu'il y ait eu des conflits d'intérêts. Nous étions indépendants sans aucune pression ».*

*En conclusion, chacun des municipaux doit assumer sa position et ses choix. Le syndic est le garant de l'intégrité et du bon fonctionnement des institutions donc de la Municipalité. A ce titre, n'étant pas propriétaire au sein du syndicat et connaissant l'entier de cette problématique depuis de nombreuses années, je continuerai à participer à toutes discussions, représentations relatives aux travaux actuels et futurs imposés par syndicat et assumerai toutes les présentations faites sur ce thème au CC ou ailleurs. »*

**Intervention** : Monsieur Robert Irrausch : ne partage pas la démarche de l'anonymat. Par ailleurs, il fait référence à la potentialité du problème des intérêts, au sein du Conseil communal également. Il relève de plus, la difficulté d'obtenir l'information, notamment dans le cadre de la Commission de Gestion.

**Question** : Madame Jolanda Muller Chabloz : repose la question du processus de répartition des plus-values lors de la dissolution du syndicat, combien de temps cela va prendre ?

**Réponse** : Monsieur Jean- Pierre Sueur, syndic : des comités vont être formés par secteur qui décideront eux-mêmes de ce qu'ils feront pour leurs plans de quartiers. Le syndicat sera dissout lorsque le dernier quartier sera construit, ce qui laisse imaginer le délai.

**Intervention** : Monsieur Olivier Maggioni, le potentiel conflit d'intérêts au sein du Conseil est inhérent au fonctionnement de la démocratie. Pour que cela fonctionne, il faut que cela se sache. Le problème est l'idée du « tous pourris » qui se répand. Saisit l'occasion pour rappeler que le PS soutien la demande de création de registre des intérêts.

**Intervention** : Madame Laurence Müller Ahtari : comme déjà évoqué lors d'un précédent Conseil, l'institution doit fonctionner sur la base de la confiance. Si ce n'est pas le cas, il conviendrait de siéger dans un conseil à un endroit où le conseiller n'aurait pas d'intérêts. La difficulté d'être en permanence à jour et dans tous les détails sur ses intérêts est évoquée. Madame Müller Ahtari souligne que ce registre doit atteindre son but pour avoir une utilité. Les nombreuses et diverses situations qui pourraient générer un potentiel conflit rendent la tenue d'un tel registre forcément inefficace. Elle rappelle que chacun s'investit pour la collectivité et que la confiance doit prévaloir, ne serait-ce qu'au titre du serment que chacun a prêté.

**Réponse** : Robert Irrausch : précise que les plans sont publics et qu'ils sont consultables. En ce qui concerne le registre des intérêts, il ne s'agit pas de faire un contrôle sur les activités des personnes, mais il en va quand même d'enjeux financiers importants. Il souligne que lui-même a mis en ligne des informations sur ses intérêts. Signale que le site du Canton permet d'accéder aux informations foncières.

**Réponse** : Madame Laurence Muller Ahtari : le groupe PLR n'est pas opposé à cette démarche, mais souhaite trouver le bon système. Elle invite les chefs de groupe à se réunir pour trouver la meilleure façon de répondre aux inquiétudes et souligne qu'il n'y a rien à cacher.

**Intervention** : Monsieur Antoine Chamot : la pratique par le passé a démontré que les intérêts ont toujours été annoncés et les mesures prises, pour éviter l'éventuel conflit d'intérêt. Selon lui la méthode la plus efficace est que chacun se responsabilise sur ce sujet. Il faut trouver un juste milieu.

**Intervention** : Jean-Marie Urfer : relève que la transparence se situe aussi par rapport au public qui peut avoir des interrogations. L'image de transparence est à donner vis-à-vis des électeurs.

**Intervention** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic revient sur l'interrogation de Madame Jolanda Muller Chabloy sur le PGA qui ne sera traité que lorsque le syndicat sera dissout.

**Question** : Monsieur Richard Nicole : du fait que le débat a été porté sur la place publique par le 24h, la Municipalité répondra-t-elle par voie de presse ?

**Réponse** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : non il n'y aura pas de réponse publique

**Intervention** : Monsieur André Muller : remercie la Municipalité des travaux effectués pour la route de Coppoz-Manlout et espère qu'ils seront bientôt entièrement finis.

**Intervention** : Madame Ariane Annen Devaud : souhaite relever une information qui lui a été remontée par certains employés communaux qui se sont sentis mal à l'aise suite au mail de Monsieur Philippe Somsky concernant l'intervention du Mont-Citoyen « la politique autrement »

**Réponse** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : cette problématique a été discutée en municipalité et cela ne se reproduira pas

**Question** : Monsieur Yann Muller : concernant le marquage ligne blanche à la route du Jorat dans le virage, souhaite savoir pourquoi cette bande qui fait au maximum 100m et n'a pas été tirée jusqu'au croisement de Coppoz.

**Réponse** : Monsieur Jacques Marchand : cela a été effectué à la demande des riverains qui voient que des personnes roulent au milieu de la route. Certes cette ligne n'est pas très longue mais elle a son effet. Pour ce qui est de la prolonger, c'est à l'étude, notamment en fonction des normes à respecter.

**Intervention** : Monsieur Yann Muller : concernant des mesures de sécurité à prendre à la sortie du parking de la Coop, à savoir d'installer un panneau miroir pour pouvoir voir le trafic montant de puis Lausanne sans devoir trop s'avancer sur la route vu la faible visibilité à cet endroit. Le traçage d'une ligne est inutile à l'exemple du virage entre la route du Châtaignier et la route de Manlout où il y a une ligne au sol qui est presque systématiquement mordue par les voitures.

**Réponse** : Monsieur Jacques Marchand, Municipal : rappelle qu'il y a des normes pour les lignes de sécurité et qu'une certaine largeur de route est nécessaire.

**Intervention** : Monsieur Robert Irrausch : revient sur l'organisation du 1<sup>er</sup> août : selon sa compréhension, la commune finance le feu d'artifice mais pas la sonorisation du discours qui a été très mauvaise cette année. Il serait nécessaire de revoir cet aspect pour la prochaine manifestation du 1<sup>er</sup> août

**Réponse** : Monsieur André Guex, Municipal : présente ses excuses – il a participé à l'organisation avec l'amicale des sapeurs-pompiers qui s'est chargée de la sonorisation. Lors des tests tout fonctionnait.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les membres présents et souhaite une bonne soirée et bon retour dans leurs foyers.

La Présidente clôt la séance à 22h20.

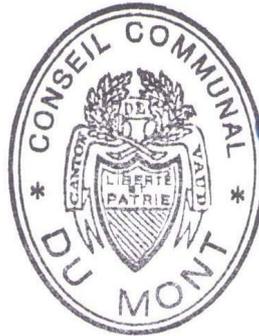
Le Mont-sur-Lausanne, le 24 septembre 2018

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**La Présidente**



Catherine Roulet



**La Secrétaire**



Nathalie Penso

*Annexe : présentation du plan de mobilité de la zone industrielle « En Budron »*